

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du : 21 juillet 2020**

**Date de convocation : 06/07/2020**

**Commune de LA BASTIDE CLAIRENCE**

**Présents : 12 Absents : 2**

L'an deux mil vingt et le vingt-et-un juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François DAGORRET, Maire.

PRESENTS : Messieurs Sauveur ARIBIT, Nicolas BAPTISTE, François DAGORRET, Frédéric DUCAZEAU, Michel EPELVA, Eric MAZAIN, Mesdames Sylvie ETCHEVERRIA, Yoanna FORTON, Anne LASSERRE, Chloé PINEAU, Marlène ROMAIN, Nathalie TACHOUERES

EXCUSES : Jean-François DUMOULIN, Olivia PUGINIER

PROCURATIONS : de Jean-François DUMOULIN à Anne LASSERRE, de Olivia PUGINIER à Marlène ROMAIN

Mme Anne LASSERRE a été élue secrétaire.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme Sylvie BOROTRA a demandé sa démission de conseillère municipale en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et qu'il a pris acte de sa décision.

*Suite à l'envoi par courriel du compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2020, les Conseillers municipaux présents n'ayant pas de remarques, signent le registre des délibérations.*

### **ORDRE DU JOUR n°1 - ASSOCIATIONS : Vote des subventions aux associations pour l'année 2020**

Monsieur le Maire expose qu'il a été demandé à toutes les associations comme l'an passé de fournir une demande de subvention officielle composée du document unique national, du bilan de l'année 2019 et d'un prévisionnel 2020, plus un état des comptes bancaires. Toutes les demandes ont été déposées en Mairie pour fin février, comme chaque année.

M. le Maire précise que le forfait communal versé aux établissements scolaires privés sous contrat correspond au coût moyen d'un élève scolarisé sur la commune à l'école publique. La commission école s'est ainsi réunie afin de calculer le coût des dépenses de fonctionnement de l'école publique et ainsi ajuster, si nécessaire, le montant du forfait communal. Au vu des dépenses de fonctionnement effectives pour l'école publique, il convient de fixer le forfait communal à 480 € par enfant correspondant à 70 € de subvention et 410 € de charges.

Par ailleurs, il est rappelé la philosophie de versement des subventions aux associations qui en ont besoin pour financer leur fonctionnement et/ou leur projet, et que le rôle de la commune est de soutenir les associations locales et leurs actions.

Enfin, en cette période très particulière de crise sanitaire, une majorité des événements programmés par les différentes associations pour l'année 2020 a été annulée ; cependant, certaines associations ont fait savoir qu'elles étudieraient une possible reprogrammation selon l'évolution de la situation sanitaire. De ce fait, il semble opportun de prévoir un montant en réserve assez conséquent pour des versements complémentaires à venir.

#### **La commission association a proposé les montants suivants :**

- |                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| • Anciens Combattants                 | 200 €    |
| • Arkua                               | 2 000 €  |
| • Cadence Centre de loisirs           | 15 800 € |
| • Clarenza Bastide de l'Oralité - CCR | 4 000 €  |

• Comité d'Animation Bastidot	2 000 €
• Esperantza	3 000 €
• Esperantza – Subvention exceptionnelle COVID 19	1 500 €
• Hasparneko Ikastola	2 000 €
• Liber et Litterae	1 000 €
• Ville d'Hasparren	905 €
• OGEC (école privée) (30 enfants x 480 € forfait communal)	14 400 €
• SOS LABORARI	200 €
• Urtxinxak (école publique) (70 enfants x 70 euros subvention)	4 900 €
• Réserves subvention	9 005 €

Monsieur le Maire en sa qualité de Président de l'association Clarenza informe ne pas vouloir prendre part à ce vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** les subventions susvisées pour un montant total de 60 910 euros.

### **ORDRE DU JOUR n°2 – Finances - Budget communal : Vote de l'affectation des résultats**

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2019, exécuté dans le cadre développé de la comptabilité M14, a été approuvé par le précédent Conseil municipal lors de sa séance du 17 février 2020

Monsieur le Maire présente les résultats 2019 du budget communal :

- Excédent de fonctionnement cumulé de 381 800.68 €
- Déficit d'investissement de 198 505.70 €, soit un besoin de financement de 198 505.70 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Après avoir entendu le Maire dans ses explications,
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 381 800.68 €, et un déficit d'investissement de 198 505.70 €
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :
  - Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 81 800.68 €
  - Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 300 000 €
  - Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 198 505.70 €

### **ORDRE DU JOUR n°3 – Finances - Adoption Budget primitif 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de budget préparé par la Commission des Finances.

Il s'équilibre comme suit :

- **FONCTIONNEMENT** : 1 127 500 € dont un virement de 191 381 € à la section d'investissement.
- **INVESTISSEMENT** : 576 506 €

En section d'investissement, des crédits sont ouverts pour les programmes suivants : Electrification et réseaux (Op149), Matériel (Op150), Voirie (Op151), Gendarmerie

(Op156), Accessibilité bâtiments (Op186), Aménagement Pont de Port (Op187) et Maison Fronton (Op189).

Le budget ainsi étudié s'équilibre avec un produit fiscal attendu de 210 800 €. L'Etat demande à nouveau, pour cette année, de reverser intégralement le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) pour un montant de 61 952 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOpte** le Budget primitif 2020

#### **ORDRE DU JOUR n°4 - Finances - budget annexe lotissement Iscarrot : Vote de l'affectation du résultat**

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2019, exécuté dans le cadre développé de la comptabilité M14, a été approuvé par le précédent Conseil municipal lors de sa séance du 17 février 2020.

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats suivant pour le budget annexe Lotissement Iscarrot :

- Déficit d'investissement de 83 938.79 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Après avoir entendu le Maire dans ses explications,
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 83 938.79 €
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :
  - Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 83 938.79 €

#### **ORDRE DU JOUR N°5 - Finances - Adoption budget annexe lotissement Iscarrot 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de budget préparé par la Commission des Finances

Il s'équilibre comme suit :

- **FONCTIONNEMENT : 188 887 €**
- **INVESTISSEMENT : 136 413 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOpte** le Budget primitif 2020

#### **POUR AVIS**

- Logement Ancienne école de Pessarou : Monsieur le Maire informe que les locataires de la maison ont libéré celle-ci le 3 juillet. Il présente les 3 candidatures reçues pour l'occupation de ce logement. Après discussion, les membres du Conseil municipal décident de retenir la candidature de M. Laurent URRUTY pour l'attribution du logement de l'ancienne école de Pessarou.

#### **DIVERS**

\* M. le Maire expose que les conseillers municipaux des 11 communes du Pôle Hasparren peuvent siéger dans certaines instances. Il demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent être candidats. Ainsi, les candidats sont :

- SCOT : M. Eric MAZAIN

- Bilita Garbi : Mme Marlène ROMAIN
- EPFL : M. François DAGORRET
- OT communautaire : Mme Anne LASSERRE

M. le Maire indique que la désignation finale des membres de ces instances aura lieu le mercredi 22/07 au Pôle Hasparren. C'est la CAPB qui entérinera le choix de chaque pôle lors du conseil communautaire du 31 juillet 2020. Il informera les élus si ces derniers ont été retenus.

\* M. le Maire expose qu'il a été sollicité par les forains habituellement présents lors des fêtes du bourg, afin de pouvoir s'installer sur le village malgré l'annulation des fêtes. Après vote et considérant les risques et contraintes sanitaires actuels, il est décidé de ne pas accéder à leur demande (3 voix pour l'installation - 8 voix contre l'installation).

\* Mme Anne LASSERRE expose que l'association des Plus Beaux Villages de France procédera cette année à une requalification du label. Ainsi, une visite est programmée sur la commune fin août afin de constater si la commune répond toujours aux exigences de ce label.

- Elle fait le compte rendu de l'entretien mené avec l'association Clarenza sur le devenir du projet de CCR. Ainsi, il a été décidé de reporter la présentation du dossier auprès de la commission en charge de l'octroi du label CCR à une date ultérieure (possible en décembre 2020). Par ailleurs, compte tenu des questionnements soulevés par la nouvelle équipe municipale sur le fonctionnement de la structure, l'association envisage de ne plus investir la maison du Fronton. Le dossier doit être, de ce fait, retravaillé.

- Elle informe que les visites des artisans du village ont débuté. Le programme a été largement diffusé par la commune et l'office de tourisme.

- Elle expose qu'une annonce a été diffusée pour le poste d'animateur au sein du Trinquet, et présente les 3 candidatures reçues.

\* M. Eric MAZAIN informe que le Trinquet a réouvert ses portes le samedi 4 juillet. Après des débuts un peu difficiles, la fréquentation a été beaucoup plus importante la semaine du 14 juillet 2020, aussi bien par des bastidots qui ont pu reprendre leur entraînement que par des touristes venus soit visiter ce lieu soit demander des initiations de pelote.

\* M. Nicolas BAPTISTE expose les dossiers d'urbanisme en cours avec des dossiers qui nécessitent des RDV avec les pétitionnaires.

\* M. Frédéric DUCAZEAU informe que la commission de sécurité s'est réunie pour la visite sécurité de l'Eglise ; l'ensemble des réserves émises en 2015 ont été levées. Une réserve a été émise concernant une poutre et nécessite le passage d'une entreprise de dé-thermitage.

- la prochaine réunion du SDEPA est programmée le 30 juillet 2020.

- Il expose que le local potier situé au rez-de-chaussée de la Grange Darrieux a été reloué au 1<sup>er</sup> juillet et qu'à cet effet, une visite a été effectuée afin de constater des éventuels travaux à engager pour mettre aux normes le local. Il sera ainsi nécessaire de revoir l'installation électrique et le système d'aération, et d'évacuer l'ancien four électrique que la nouvelle potière ne souhaite pas conserver, disposant déjà de son propre matériel de cuisson.

\* M. Eric MAZAIN expose que M. Léopold DARRITCHON sollicite un échange de terrains agricoles avec la commune. Ce point sera étudié par la commission agriculture lors d'une prochaine réunion.

\* Mme Yoanna FORTON fait un compte-rendu du marché fermier qui a accueilli du monde dès la 1<sup>ère</sup> date.

\* Mme Chloé PINEAU informe avoir été relancée par l'association « Ville et Métiers d'Art ». La commission économique étudiera cette demande puis rencontrera les responsables de cette association avant de se lancer vers ce label.

\* M. Michel EPELVA fait le compte-rendu d'une rencontre avec les enseignantes de l'école publique pour tirer le bilan de cette année scolaire très particulière. Dans l'ensemble, tout s'est bien déroulé grâce à l'implication de la mairie et de ses agents, des parents et des enfants qui ont respecté les règles en place. Toutefois, personne ne souhaite reconduire ce dispositif qui, à long terme, creusera les inégalités sociales. A ce jour, il y a 70 enfants inscrits avec beaucoup de petits (28 maternels). Par ailleurs, compte tenu du probable maintien du protocole sanitaire à la rentrée, il a été décidé de maintenir deux services de cantine.

Il informe qu'un flyer pour l'installation d'un Food truck circule actuellement ; celui-ci serait installé un mercredi dans la cour du centre de loisirs à la demande du directeur du centre de loisirs. Les élus s'interrogent sur la possibilité de demander une installation sur la commune le lundi soir, jour de fermeture des restaurants. M. DUCAZEAU informe qu'il l'a déjà sollicité et que celui-ci n'est pas disponible.

M. EPELVA expose qu'il a rencontré les aînés qui ont émis des remarques sur l'entretien du cimetière et notamment le nettoyage des allées.

\* M. le Maire rappelle la demande de Mme Nicole BRUN qui sollicite un rendez-vous avec les élus en charge de l'urbanisme concernant le litige qui l'oppose à la commune depuis de nombreuses années. Compte tenu des disponibilités de chacun, les élus proposent de fixer un rendez-vous avec Mme BRUN et ses deux fils le samedi 1<sup>er</sup> août 2020 à 10h30 directement sur leur terrain.

N°	Fonction	NOM	PRENOM	Signature	Observations
10	CM	ARIBIT	Sauveur		
7	CM	BAPTISTE	Nicolas		
1	M	DAGORRET	François		
5	A4	DUCAZEAU	Frédéric		
14	CM	DUMOULIN	Jean-François	Excusé	Procuration à Anne LASSERRE
3	A2	EPELVA	Michel		
8	CM	ETCHEVERRIA	Sylvie		
9	CM	FORTON	Yoanna		
2	A1	LASSERRE	Anne		
4	A3	MAZAIN	Eric		
12	CM	PINEAU	Chloé		
13	CM	PUGINIER	Olivia	Excusé	Procuration à Marlène ROMAIN
6	CM	ROMAIN	Marlène		
11	CM	TACHOUERES	Nathalie		